

# MAIRIE DE LES MESNEUX

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013

L'An deux mil Treize, Le 08 Avril à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune.  
(Date de la convocation : 02 Avril 2013)

### **PRESENTS (es) :**

Messieurs GILLET, LECLERC, FERY, PIGER, BAUDOU, ARZILLIER  
Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, DEVILLE, DESSOY, MARTIN, TILLY.

**ABSENTS (es) :** Mr FLERON (Pouvoir à Mr GILLET), Mr LE BOT (Pouvoir à Mr ARZILLIER), Mme BOUQUET.

Madame Anne-Marie CAILLAT a été nommée Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**1 - Délibération n° 014/2013 : Bases d'Imposition 2013**

**2- Délibération n° 015/2013 : Vote du Budget Primitif 2013**

**3 – Délibération n°016/2013 : Modifications des statuts de la C.C.C.V.**

**4- Délibération n° 017/2013 : Participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion de la F.P de la Marne**

**5 – Délibération n° 018/2013 : Cession de terrain à la commune dans le cadre de la succession GILLET**

**6 – Délibération n°019/2013 : Construction d'un atelier municipal. Lot 13 – Démolition – Ravalement**

**Avenant N° 1**

**7 – Délibération n°020/2013 : Transfert de la Compétence d'Eclairage Public au S.I.E.M.**

**8 – Délibération n° 021/2013 : Numérotage des habitations. Achat de numéros et plaques de Rues**

**9 – Délibération n° 022/2013 : Mise en conformité des plaques de rues**

-----

### **Travaux supplémentaires bâtiment communal :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction du bâtiment communal il a été demandé des devis à certaines entreprises pour envisager des travaux supplémentaires.

L'Entreprise POTHELET a été interrogée pour faire une proposition de coût pour le terrassement du terrain devant le bâtiment et a fourni un devis pour la somme de 5554,22 € TTC.

L'Entreprise PROTAIN a été interrogée pour faire une proposition de coût pour enduire le petit local contenant le sur presseur à côté du bâtiment pour harmoniser l'ensemble et a fourni un devis pour la somme de 1 532,79 €.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité retenir ces travaux qui seront différés et effectués par le personnel communal.

### **Demandes de subventions :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été destinataire de trois demandes de subventions :

- Les P'tits cahouts à Villedommange : Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite car il ne souhaite pas créer de précédents par rapport à d'éventuelles demandes d'autres crèches où sont gardés des enfants de notre village.

- La Marpa de Pargny les Reims : Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> année où une demande de subvention est sollicitée. En 2012, le Conseil Municipal n'avait pas émis un avis favorable et réitère pour 2013.

- Le Goutatou de Pargny les Reims : La commune participe déjà annuellement au fonctionnement du Goutatou et de plus a prêté la Salle des Fêtes à titre gratuit pour l'organisation d'un loto destiné à financer leur projet « Corse ».

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à cette demande supplémentaire.

**Questions diverses :**

- L'achat d'un appareil thermique pour le désherbage avait été envisagé. Le Conseil Municipal ne retient pas cet investissement pour cette année.
- Il a été demandé un devis pour remplacer le grillage le long du nouveau bâtiment communal.
- Madame le Maire et la Chambre de Commerce et d'Industrie vont à nouveau solliciter le propriétaire du terrain inoccupé de la zone artisanale pour lui demander instamment d'entretenir son terrain.
- Il a été décidé d'enlever les panneaux stop à l'angle de la rue des Lorraines, de la Rue de Jouy et de la Rue du Noyer des Enfants ceux-ci ne pouvant plus être matérialisés au sol.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 06 MAI 2013 A 20 Heures 30.**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 17 Mars 2013 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.**

**LES MESNEUX, le 17 Mars 2013.  
LE MAIRE,**